DOSSIER DE DEMANDE

LE PORTEUR DE PROJET

NOM :	**PRENOM :**
Nom de jeune fille :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Date de naissance :	

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes :

☐ Salarié ☐ Chef d'entreprise ou travailleur indépendant ☐ Etudiant

☐ Demandeur d'emploi

☐ Autre :

Votre expérience professionnelle :

Toutes activités : ☐ Néant ☐ 5 ans ☐ 5 à 10 ans ☐ 10 à 20 ans ☐ + 20 ans

Métier, secteur d'activité :

Dans l'activité envisagée : ☐ Néant ☐ 5 ans ☐ 5 à 10 ans ☐ 10 à 20 ans ☐ + 20 ans

Votre niveau de formation :

☐ Bac+3 et au-delà ☐ Bac+2 ☐ Bac, Bac Pro ☐ CAP – BEP ☐ Autre(s) :

☐ Formations complémentaires :

Avez-vous suivi une formation en rapport avec votre projet ?

☐ Oui Précisez (organisme, date, durée) :

☐ Non En prévoyez-vous une (si oui, quelle type ?) :

➔ ***Joindre un CV détaillé (périodes, formations, employeurs, fonctions exercées…)***

VOTRE PROJET

Décrire votre idée et votre projet : activité projetée, produit ou service, marché ciblé (clientèle, zone géographique, concurrence…), moyens nécessaires, innovation apportée…

VOS BESOINS

Où en êtes-vous dans votre projet aujourd'hui (actions réalisées et à venir) ?
De quoi avez-vous besoin ? Détailler les frais générés par le projet (avant création) ?
Disposez-vous d'un apport personnel (financier ou en nature) pour la phase de création ?

VOTRE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

☐ *Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) de Flers-Argentan*
☐ *Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Orne*
☐ Boutique de Gestion
☐ Crescendo
☐ Autre :

Avis de la structure ou de l'organisme d'accompagnement :
Nom du conseiller :

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

✓ C.V,
✓ RIB,
✓ Photocopie de votre carte d'identité,
✓ Règlement intérieur Signé et précédé de la mention « lu et approuvé »

CONTACT :

Maison de l'emploi et de la formation du PAPAO
8, rue du Sergent Escoffier - 61200 ARGENTAN
Séverine Moullé
☎ : 02 33 36 94 80 / 02 33 36 50 06
@ : severine.moullet.mefpapao@orange.fr

Signature du candidat : **Date :**

REGLEMENT DE LA BOURSE PRE CREATION
2011 - 2012

ARTICLE 1 : OBJET

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARGENTAN (CDC) lance une nouvelle édition 2011-2012 de la BOURSE PRE CREATION, en partenariat avec CREAVENIR (Crédit Mutuel).

La BOURSE PRE CREATION a pour objectif de soutenir l'émergence de projet de création d'activités, en participant au financement des coûts générés dans la phase projet préalable à la création (frais divers de déplacement, de documentation, de formation, de conseil, d'organisation personnelle…)

La CDC a confié la maîtrise d'œuvre de cette action à la MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS D'ARGENTAN (MEF PAPAO).

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRE

La BOURSE PRE CREATION s'adresse à toute personne majeure, porteuse d'un projet de création d'activité de toute nature : service, commerce, artisanat, industrie…

Le porteur de projet devra être accompagné par un organisme compétent du réseau de développement économique local.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE ELIGIBLE

Le territoire éligible de projets est celui de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARGENTAN (Communes : Argentan, Aunou-le-Faucon, Bailleul, Fontenai-sur-Orne, Juvigny-sur-Orne, Marcei, Sai, St-Christophe-le-Jajolet, St-Loyer-des-Champs, Sarceaux, Sévigny).

ARTICLE 4 : CANDIDATURE – MODE D'EMPLOI

1) Se procurer le Dossier de demande :
    - Auprès de la MAISON DE L'EMPLOI (8, Rue du Sergent Escoffier – 61200 ARGENTAN),
    - En téléchargement sur le site web www.argentan.fr rubrique « Economie ».
2) Renseigner le Dossier composé d'un formulaire, d'un CV, d'une pièce d'identité, d'un RIB et du règlement signé de la Bourse Pré Création.
3) Déposer le dossier dument complété auprès de la MAISON DE L'EMPLOI. Le candidat s'engage sur l'honneur à garantir la sincérité des informations fournies.

4) Répondre à l'invitation du Comité de la Bourse pour venir présenter le projet.

ARTICLE 5 : COMITE DE BOURSE PRE CREATION

Le COMITE DE LA BOURSE a pour mission l'audition des candidats et l'analyse de leurs projets.

Il décide ensuite de l'attribution, ou non, d'une bourse, et en fixe le montant en fonction du dossier (qualité du candidat, intérêt du projet, besoins exprimés…).

Le montant de la bourse est plafonné à 3000 euros maximum par candidat porteur de projet, dans la limite des fonds disponibles.

La bourse pourra être versée en plusieurs fois, à la discrétion du COMITE DE BOURSE, en fonction de l'avancement du projet.

Le COMITE DE BOURSE est composé de :

- La Communauté de Communes du Pays d'Argentan,
- Créavenir (Crédit Mutuel),
- Chefs d'entreprise (Argentan Développement),
- La Maison de l'Emploi.

(La présente composition est indicative et pourra être modifiée, notamment par la présence d'autres partenaires compétents de la création d'activités).

Eu égard à la nature des informations qui seront portées à sa connaissance par le Candidat, le COMITE DE BOURSE est tenu à une obligation de confidentialité.

Date :

Signature du Candidat :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)